

# Conseil d'établissement

30 septembre 2025

Procès-verbal



## Présences

Mme Marie-Claude Francoeur, parent

Mme Cynthia Paquet, parent

Mme Stéphanie Savard, parent

Mme Delphine Lambeaux, parent substitut

Mme Laurence Goyette-Grenier, représentante du personnel enseignant

Mme Marie-Claude Gagnon-Hamel, représentante du personnel enseignant

Mme Isabel Cabana, représentante du personnel de soutien

Mme Hélène Dupré, représentante du personnel professionnel

Mme Catherine Émond, représentante et responsable du service de garde

Mme Mylène Desbiens, directrice

Mme Danièle Turgeon, directrice adjointe

## Absences

M. Azaria Chavannes, parent

Mme Arianne Gemme, parent

## 1. Mot de bienvenue

Mme Mylène Desbiens souhaite la bienvenue aux membres.

## 2. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Il y a quorum.

## 3. Adoption de l'ordre du jour

**CONSIDÉREANT** que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiquée aux membres;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Stéphanie Savard, secondé par madame Delphine Lambeaux, il est résolu à l'unanimité;

**D'ADOPTER** l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 30 septembre 2025 avec le changement suivant : le point Service de garde est placé au point 14. Les autres points décalent.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**25-09-30/01**

## 4. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 3 juin 2025

**CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance du 3 juin 2025, plus de six heures avant la tenue de la présente réunion, la directrice peut être dispensée d'en faire la lecture avant son adoption;

Il est **PROPOSÉ** par madame Catherine Émond, secondé par madame Cynthia Paquet.

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2025.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**25-09-30/02**

## 5. Suivi et procès-verbal de la réunion du 3 juin 2025

Au point 18.2 : on devrait lire « avec un organisme » au lieu de « avec l'organisme X ».

## 6. Période de questions réservées au public

Il n'y a pas de public.

## Points de décision

### 7. Présentation des procédures d'élection et nomination

Madame Mylène Desbiens agit à titre de présidente d'élection et soumet la procédure suivante pour les mises en candidature au poste de président ou de présidente du conseil d'établissement :

La présidente d'élection procède à l'appel des candidatures au poste de président ou de présidente;

Chaque candidat ou candidate doit être proposé par un membre du conseil;

S'il advenait plus d'une candidature, un vote secret serait tenu;

La personne ayant reçu le plus grand nombre de votes est déclarée élue au poste de président ou de présidente du conseil d'établissement de l'école Marguerite-Bourgeois pour l'année scolaire 2025-2026.

Il est **PROPOSÉ** par madame Catherine Émond, et résolu :

**QUE** les règles d'élection soient adoptées telles que présentées

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**25-09-30/03**

#### 7.1 Présidence

CONSIDÉRANT que l'article 56 de la Loi sur l'instruction publique stipule que le conseil d'établissement doit choisir son président ou sa présidente parmi les parents qui ne sont pas membres du personnel du centre de service scolaire;

**CONSIDÉRANT** que la présidente d'élection reçoit les propositions pour l'élection du président ou de la présidente du conseil d'établissement :

Mme Catherine Émond propose la candidature de madame Cynthia Paquet;

**ATTENDU QUE** le nombre de candidats est égal au nombre de postes vacants, celle-ci est élue par acclamation au poste de présidente du conseil d'établissement de l'école pour une durée de 1 an.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**25-09-30/04**

## 7.2 Vice-présidence

Madame Laurence Goyette-Grenier propose Stéphanie Savard;

Madame Stéphanie Savard sera la vice-présidente du CÉ.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**25-09-30/05**

## 7.3 Secrétariat

Madame Laurence Goyette-Grenier propose la candidature de madame Isabel Cabana;

Madame Isabel Cabana sera la secrétaire.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**25-09-30/06**

## 7.4 Gestionnaire du temps

Monsieur Cynthia Paquet propose la candidature de madame Catherine Émond;

Madame Catherine Émond, sera la gestionnaire du temps du CÉ.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**25-09-30/07**

Madame Mylène Desbiens invite madame Cynthia Paquet à présider la séance.

## 8. Règles de régie interne

Madame Mylène Desbiens, directrice, présente le document « Règles de régie interne » du conseil d'établissement pour l'année 2025-2026.

Il est **PROPOSÉ** par madame Stéphanie Savard, secondé par madame Stéphanie Francoeur

**QUE** les règles de régie interne du conseil d'établissement de l'école Marguerite-Bourgeois pour l'année scolaire 2025-2026 soient établies telles que déposées.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**25-09-30/08**

## 9. Calendrier des rencontres du C.É.

Madame Mylène Desbiens, a préalablement envoyé aux membres le calendrier des séances du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2025-2026.

**CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 67 de la loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement doit établir son calendrier de travail prévoyant au moins cinq séances par année;

**EN CONSÉQUENCE**, proposé par madame Laurence Goyette-Grenier, secondé par madame Marie-Claude Gagnon-Hamel ; il est résolu à l'unanimité;

**QUE** le calendrier des séances du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2025-2026 soit **ADOPTÉ** avec la modification suivante : la rencontre du 19 mai est reportée au 20 mai 2026.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**  
**25-09-30/09**

## 10. Représentants de la communauté

Madame Mylène Desbiens informe les membres de l'article 42.5 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que le conseil d'établissement est composé de deux représentants de la communauté, qui n'ont pas le droit de vote, mais que ces membres font partie du quorum. Leur mandat est d'une année et il est renouvelable;

Madame Mylène Desbiens informe que nous sommes à la recherche de deux personnes qui accepteraient d'être un(e) représentant(e) de la communauté.

Le comité propose deux représentants en sollicitant, dans l'ordre, Patro Laval, Centre Durocher et Commun'action.

**EN CONSÉQUENCE**, proposé par madame Stéphanie Savard, secondé par madame Delphine Lambeaux; il est résolu à l'unanimité;

**QUE** la direction proposera aux organismes de siéger sur notre conseil d'établissement pour l'année scolaire 2025-2026.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**  
**25-09-30/010**

## **11. Approbation des sorties scolaires 2025-2026**

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 87 de la Loi sur l'instruction publique, que le conseil d'établissement approuve la programmation proposée par la direction de l'école des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrées et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école;

Madame Mylène Desbiens présente les sorties prévues pour l'instant;

**CONSIDÉRANT** les explications données par madame Mylène Desbiens;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Stéphanie Savard, secondé par madame Marie-Claude Francoeur, il est résolu à l'unanimité;

**D'APPROUVER** l'approbation des sorties éducatives qui ont été présentées

**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**  
**25-09-30/011**

## **12. Modification au calendrier scolaire 2025-2026 (adaptation scolaire)**

Au secteur de l'Ile-aux-Trésors et Petit Prince, des rencontres de plans d'intervention ont lieu pour chacun des élèves, en raison d'une heure chacune. Lors de ces journées, les enseignants et les éducateurs spécialisés doivent être remplacés simultanément dans la classe, ce qui fragilise grandement les élèves. La qualité des rencontres n'est donc pas optimale puisque les intervenants sont souvent appelés à soutenir les suppléants.

Étant donné la qualité de service à rendre et pour assurer la sécurité de tous, madame Mylène Desbiens demande que le service scolaire soit suspendu une journée complète par groupe, pour un total de 4 journées. Madame Mylène Desbiens présente une proposition de calendrier.

**CONSIDÉRANT** les informations de madame Mylène Desbiens;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Catherine Émond, secondé par madame Hélène Dupré il est résolu;

**D'APPROUVER** la modification au calendrier 2025-2026 pour l'adaptation scolaire.

**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**  
**25-09-30/012**

### 13. Campagne de financement

Depuis quelques années, nous avons un fonds à destination spéciale qui recueille les surplus des campagnes de financement. Nous avons présentement 23 000\$ dans ce compte.

**CONSIDÉRANT** que l'organisation des activités de vie scolaire des élèves nécessitent des fonds plus élevés que ce qui est octroyé par le ministère de l'Éducation;

Madame Mylène Desbiens présente les campagnes prévues pour l'instant la vente d'articles aux couleurs de l'école, le cours-don et une campagne organisée par l'O.P.P.;

**CONSIDÉRANT** les explications données par madame Mylène Desbiens;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Stéphanie Savard, secondé par madame Isabel Cabana, il est résolu à l'unanimité;

**D'APPROUVER** l'organisation des campagnes de financement.

**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

**25-09-30/013**

### 14. Service de garde

Mme Catherine présente le document Règles de fonctionnement du service de garde en milieu scolaire mises à jour.

**CONSIDÉRANT** les explications données par madame Catherine Émond;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Stéphanie Savard, secondé par madame Laurence Goyette-Grenier, il est résolu à l'unanimité;

**D'ADOPTER** le document Règles de fonctionnement du service de garde en milieu scolaire.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**25-09-30/014**

## Points d'information

### **15. Formation obligatoire des membres du CÉ**

Madame Mylène donne l'information aux nouveaux membres du conseil d'établissement sur la formation obligatoire des membres.

### **16. Dénonciation d'intérêts**

Madame Mylène Desbiens informe les membres au sujet de la dénonciation d'intérêt et invite les membres à remplir le formulaire, s'il y a lieu.

Tout membre du conseil d'établissement qui a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise ou son milieu de travail qui met en conflit son intérêt personnel et celui de l'école doit, sous peine de déchéance de sa charge, le dénoncer par écrit à la direction de l'école, s'abstenir de voter sur toute question concernant cette entreprise ou son milieu de travail et éviter d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit, en outre, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatif à cette question.

### **17. Budget de fonctionnement du CÉ**

Conformément à l'article 275, 2e paragraphe de la Loi sur l'instruction publique, le centre de services scolaire a fait connaître l'allocation dévolue à chaque conseil d'établissement.

Madame Mylène Desbiens donne les informations relatives à l'utilisation du budget pour le fonctionnement du conseil d'établissement.

Madame Mylène Desbiens informe les membres que le budget alloué par le centre de services scolaire au conseil d'établissement est de 855 \$ pour l'année scolaire 2025-2026 et un montant reporté de 3 798 \$ qui est ajouté, pour un total de 4 653\$.

### **18. Priorités pour l'année 2025-2026**

Madame Mylène Desbiens informe les membres du conseil d'établissement que l'équipe continuera à se mobiliser pour vivre les actions prévues au projet éducatif, malgré les coupures en éducation.

Les membres du conseil d'établissement sont particulièrement préoccupés par l'offre sportive de l'école. Ils aimeraient augmenter la variété des activités.

## **19. Projet éducatif 2023-2027**

Madame Mylène présente brièvement le projet éducatif 2023-2027.

## **20. Plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation 2025-2026**

Madame Mylène Desbiens explique qu'elle est en attente du nouveau canevas de présentation.

## **21. Plan de lutte : document aux parents**

Madame Mylène Desbiens préparera le document, l'enverra aux parents et le publiera sur le site Internet de l'école.

## **22. Évaluation du plan de lutte visant à contrer la violence et l'intimidation 2024-2025**

Madame Mylène Desbiens présentera le document à la prochaine rencontre du CÉ.

## **23. Mercredis Découvertes**

Madame Mylène remercie Mme Laurence Goyette-Grenier qui a travaillé à l'organisation des mercredis découvertes, suite à l'annulation de la participation du Centre Durocher.

## **24. Correspondance et informations**

### **24.1 De la direction**

**CONSIDÉRANT** les explications données par madame Mylène Desbiens;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Stéphanie Savard, secondé par madame Catherine Émond, il est résolu à l'unanimité;

**D'APPROUVER** l'achat de chandails pour les 10 élèves du Rockband, jusqu'à concurrence de 300\$.

**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**  
**25-09-30/015**

### **24.2 Des membres du CÉ**

Aucune information à partager.

### **24.3 Du comité de parents**

Aucune information à partager.

### **25. Autres sujets**

Il n'y a pas d'autres sujets.

### **26. Levée de l'assemblée**

Tous les sujets de l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par madame Catherine Émond, et résolu :

**QUE** la séance ordinaire soit levée à 20 h 54.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**  
**25-09-30/015**

---

Mylène Desbiens, Directrice

---

Date

---

Cynthia Paquet, présidente

---

Date